

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 Novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le cinq novembre à vingt heures

Le Conseil municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN

Messieurs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Bruno BARRALON, Franck DE DEMO, Michel PERSONNIER

Étaient absents excusés:

Madame Marine THOMAS, pouvoir donné à M. Dominique BAILLEUX

Monsieur Régis FOLLOT, pouvoir donné à M. Franck DE DEMO

Monsieur Pascal HADJUR, pouvoir donné à M. Dominique BAILLEUX

Monsieur Elvis JEANNOT, pouvoir donné à M. Grégory AUBERT

Secrétaire de séance : M. Dominique BAILLEUX

La séance débute à 20h05.

Le Maire informe le Conseil que l'appartement du 2<sup>ème</sup> étage a trouvé preneur pour une location à compter du 16 novembre 2020. Mr DE DEMO précise que tous les travaux demandés ont été réalisés notamment le remplacement des radiateurs par des équipements plus modernes et performants.

**Approbation par signature des précédents PV du Conseil municipal**

---

En l'attente d'un retour officiel sur la forme à adopter pour l'approbation des PV, le maire propose de reprendre la procédure en cours lors du précédent mandat, à savoir la signature par les conseillers présents pour chaque PV.

Remise des feuilles de présence par le maire.

**Information : Fiches « contact tracing » COVID-19**

---

Les ERP doivent aujourd'hui faire signer une fiche pour chaque réunion ; les participants doivent indiquer leurs Nom, Prénom, numéro de téléphone et signature.

Les fiches seront laissées à disposition au secrétariat.

## **Délibération 30/2020: Opposition au transfert de la compétence PLU**

---

Voir annexe : PLU

L'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes, sauf opposition de 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Comme de nombreux maires, le maire de Curley souhaite que cette compétence reste du domaine de la commune, nous permettant ainsi de conserver notre souveraineté et notre pouvoir de décision concernant l'occupation des sols de notre territoire.

Il est demandé au Conseil de **s'opposer** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits Saint-Georges.

Après délibération :

Abstention	0	Contre	0	Pour	11
------------	---	--------	---	------	----

## **Délibération 31/2020: Transfert de la Compétence Conseil en Energie Partagé au SICECO**

---

Voir annexe : SICECO

La maire a rencontré le SICECO qui lui a présenté son offre de conseil et d'accompagnement sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

La mission de « Conseil en Energie Partagée » est en place depuis 2007 et est soutenue par l'ADEME et la région BFC.

### **Missions de base**

- Faire l'analyse énergétique du patrimoine bâti et de l'éclairage public ;
- Réaliser les bilans énergétiques et mettre en place un plan de travaux ;
- Accompagner techniquement et financièrement la commune dans ses projets de rénovation ou de construction.

La mission est assujettie au transfert de la compétence « CEP », puis à la signature d'une convention.

Adhésion gratuite pour les communes.

A noter : les missions de conseil ont un coût (Siceco ou cabinet extérieur) ; le Siceco prend en charge 65% du coût de ses missions.

Il est demandé au Conseil d'approuver le transfert de la compétence CEP au SICECO ainsi que la signature de la convention associée.

Quelques membres du conseil se posent la question de l'objet de cette convention et du transfert de compétences. Toutefois, les membres conviennent que, la fourniture d'énergie étant assurée par le SICECO, il peut être intéressant de lui déléguer cette compétence.

Après délibération :

Abstention	2	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

Hors réunion :

Ce transfert de compétences est un dispositif national encadré par l'ADEME. Son objet est de mutualiser cette compétence entre petites communes de moins de 10.000 habitants.

Plus de détails ici :

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/batiments-publics-reduire-depense-energetique/conseil-energie-partage-cep>

### **Délibération 32/2020: Etude rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie par le SICECO**

---

Dans le cadre de la convention CEP, le SICECO propose de réaliser une étude afin de proposer un plan de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment.

Livrables : Propositions de travaux d'amélioration énergétique avec estimation du coût, des subventions et des gains attendus en fonctionnement. Le Siceco aide également la commune sur le choix du maître d'œuvre et la rédaction des cahiers des charges.

Coût de l'étude : 2.758,77 € TTC

Subvention SICECO : 1.624,23 € TTC

Reste à charge pour la commune : 1.134,54€ TTC

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement de cette étude. Le coût de la mission sera inscrit au budget primitif 2021 (ou avant si possible en fonction des aides gouvernementales).

Après délibération :

Abstention	0	Contre	0	Pour	11
------------	---	--------	---	------	----

### **Délibération 33/2020 : Extension de la mairie**

---

Il est proposé de lancer une étude pour l'extension de la mairie sur le terrain attenant. Il s'agit de réaliser une salle de conseil capable d'accueillir un nombre suffisant de personnes lors des cérémonies, mais aussi de nous mettre en conformité avec les règles sanitaires qui nous sont imposées. Cette extension permettrait également de convertir la salle actuelle en espace de stockage notamment pour les archives.

Il s'agit, pour 2021, de lancer l'étude en vue d'obtenir un chiffrage du coût de l'opération, de commencer à démarcher les différents organismes pour l'obtention de subventions et de réaliser un plan de réalisation des travaux en fonction des possibilités du budget communal.

Il est demandé au Conseil d'approuver la démarche et d'autoriser le maire (ou le Responsable de la Commission Travaux) à demander des devis à des cabinets d'architecture et de demander les subventions nécessaires à la réalisation de cette mission d'étude.

Plusieurs conseillers font part de leur scepticisme quant à l'utilité réelle d'une telle extension. Toutefois, l'étude peut être menée considérant que l'Etat, au travers de son plan de relance et des subventions qui y sont prévues, engage les communes à procéder à la rénovation énergétique de leurs bâtiments et à réaliser les aménagements nécessaires pour faire face à la crise sanitaire.

Après délibération :

Abstention	0	Contre	0	Pour	11
------------	---	--------	---	------	----

#### **Délibération 34/2020 : Réfection de la borne incendie face à la Mairie**

---

Nous avons un devis de fourniture d'un nouveau capot et de 2 épingles de protection (945.52€ TTC).

Mr DE DEMO a établi un devis pour la fourniture et la pose pour un montant de 1.380 € TTC.

Il est demandé au Conseil d'approuver la réfection de la borne incendie et d'en confier la réalisation à MR DE DEMO.

Mr DE DEMO, en tant que conseiller, ne peut participer aux débats ni au vote.

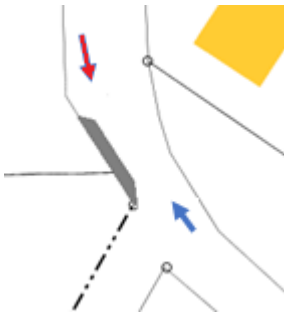
Après délibération :

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

#### **Délibération 35/2020 : Réalisation de l'écluse « Barrois »**

---

Elargissement du trottoir à l'angle de la propriété de MM Barrois pour permettre un passage sécurisé des piétons. Cet aménagement conduit à un rétrécissement de la rue de Chazan avec mise en place d'un sens de circulation prioritaire.



Dans le même temps, nous passons en Zone 30 :

- La rue de Chazan ;
- La rue de la Mairie ;
- La rue de Crépuscule.

Coût de l'opération : 4.914 € TTC

Subvention du département : 3.890,25 € TTC

Reste à charge : 1.023,75 € TTC

Il est demandé au Conseil d'approuver cette opération.

Après délibération :

Abstention	0	Contre	0	Pour	11
------------	---	--------	---	------	----

Des aménagements « Zone 30 » complémentaires pourront être mis en place ultérieurement (dos d'âne par exemple).

### **Délibération 36/2020 : Captage des eaux pluviales au bas de la rue de Chazan**

---

Il manque une grille de captage des eaux pluviales en bas de la rue de Chazan. En cas de forte pluie, les eaux débordent sur le trottoir et s'évacuent à l'intérieur de la propriété de MM Bailleux, entraînant avec elles une partie du revêtement gravillonné du trottoir.

Coût de l'opération : 1.020 € TTC (non subventionné).

Il est demandé au Conseil d'approuver cette opération.

Après délibération :

Abstention	0	Contre	0	Pour	11
------------	---	--------	---	------	----

### **Divers : Tenue du conseil par visio-conférence**

---

Les conditions sanitaires évoluant, il serait possible de tenir les réunions du conseil par visioconférence ou audioconférence.

Le maire indique qu'il a réalisé des essais avec Mme THOMAS qui se sont avérés concluants. Selon les conditions imposées, nous pourrions tenir le conseil avec un nombre limité voir aucune personne en présentiel. L'outil permettrait également à un conseiller de participer à distance en cas d'empêchement (isolement, maladie, garde d'enfants...).

Après débat, le conseil donne son consentement.

A noter : cette possibilité est d'ores et déjà offerte aux EPCI ; elle n'est pas encore officialisée pour les communes.

### **Information : Espace de rencontres**

---

Retour sur les derniers évènements : Michel Personnier & Dominique Bailleux

- Bornage par le géomètre avec terrain J.Pitié
- Demandes de raccordement EDF, eau potable, assainissement
- Demandes de devis assurance Dommages / Ouvrage
- Devis pour aménagement de la cuisine

**A débattre** : Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie aux fins d'arrosage des espaces fleuris.

Après discussion, le conseil décide de différer la décision jusqu'à l'édification du bâtiment.

Il est demandé de réaliser d'autres devis pour l'aménagement de la cuisine.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Information : Installation potentielle d'une plateforme de compostage à Curley**

---

La Société PERRAUD (Gevrey-Chambertin) nous a contacté afin de trouver un terrain d'au moins 1 hectare en vue de l'installation d'une exploitation à vocation agricole.

Une réunion s'est tenue à Curley le 1<sup>er</sup> Octobre en présence des représentants de la société, ainsi que de Mr Jacques Barthélémy, Maire de Chamboeuf, et Mr Christian ROUSSEL, dirigeant de la plateforme Bois Energie de Chazan.

La Société PERRAUD souhaite compléter son activité de collecte des ceps/tailles de vigne afin de les valoriser. Elle cherche un terrain sur lequel s'implanter pour :

- Broyer et entreposer le bois récolté (pendant une année) afin de le décontaminer des produits phytosanitaires ;
- Puis y ajouter un engrais naturel (fumier de bovins) afin d'en faire un compost.

Bien qu'encadrée d'un point de vue règlementaire, cette activité pourrait engendrer des nuisances olfactives (faibles de l'avis des intervenants) ; le terrain devra être suffisamment éloigné des zones habitées.

Mr Roussel dispose d'un terrain dont il est propriétaire au bas de la future installation agrivoltaïque, terrain situé sur la commune de CURLEY (au bas des ruches). Ce terrain présenterait toutes les caractéristiques requises : éloignement des habitations, accessibilité, discrétion etc. ...

Le Conseil est consulté pour éventuellement proposer d'autres terrains (communaux ou privés).

La Société PERRAUD va dorénavant construire son plan de financement avant de poursuivre plus avant la démarche. Nous n'en sommes pour le moment qu'à une étude préliminaire.

Après débat, le conseil émet un avis mesuré voire défavorable sur ce projet. Nous attendrons d'avoir plus de détails notamment quant aux impacts écologiques éventuels.

### **Installation de poubelles communales**

---

Le Conseil avait évoqué l'opportunité d'installer quelques poubelles sur le territoire de la commune :

- Lavoir
- Mairie
- City stade
- Espace de rencontres

Il n'existe pas de ramassage spécifique par la Communauté de communes. La commune devra souscrire un abonnement et avoir son propre bac pour les ordures ménagères aux mêmes tarifs que les particuliers. Exemples :

Bac 80l : 110€/an avec 12 levées + 2,40€ par levée

Bac 120l : 125€/an avec 12 levées + 2,70€ par levée

Le dépôt des sacs dans le bac communal est à la charge de la commune. Se pose également la problématique du tri entre le recyclable (qui devra être amené au PAV) et le non recyclable.

Nous devons recourir soit à des volontaires, soit à un employé à temps partiel.

Salaire horaire d'un intervenant : en moyenne 12€ / heure.

L'ADMR à Gevrey Chambertin peut nous proposer ses services ; mais il s'agit d'une association qui n'est pas subventionnée au titre de la réinsertion. Son tarif horaire est de 19,34€ TTC / heure.

Dans le même esprit, le Maire envisage de recourir à une personne extérieure pour l'entretien des locaux de la mairie 1 à 2 fois par mois (ménage, vidage des poubelles...), et éventuellement pour l'entretien/arrosage des futurs espaces fleuris.

Après débat, le conseil propose l'installation de poubelles au stade, à l'espace de rencontres et vers l'abribus.

Quant au personnel, d'accord sur le principe, mais le peu d'activité risque d'être rédhibitoire pour l'intervention d'une entreprise spécialisée. Il vaut mieux se replier vers une personne que nous pourrions rémunérer par un système du genre Chèque Emploi Service.

Le Maire va prendre les renseignements quant aux moyens de rémunération possibles.

### **Journée citoyenne**

---

Sur proposition de Mr DE DEMO, une journée (ou ½ journée) citoyenne, lors de laquelle nous mobilisons les habitants volontaires, permettrait de mener à bien quelques travaux simples sans recourir à des prestataires externes. Exemples :

- Nettoyage des auge de fleurissement
- Plantations de fleurs et d'arbustes
- Restauration des anciennes pompes à eau
- Nettoyage du lavoir
- Entretien divers

Après débat, le conseil émet un avis favorable ; toutefois les premières actions ne pourront être engagées qu'au printemps 2021.

### **Divers : Actions du conseil et commissions**

---

- 1) Définir une date à laquelle quelques membres du conseil seront volontaires pour ranger les locaux de la mairie :
  - Trier tout ce qui se trouve dans les deux salles de la mairie ;
  - Emmener en déchetterie ce que nous ne gardons pas ;
  - Trier/ranger ce que nous gardons ;
  - Commencer un pré-classement de nos archives.

M. PERSONNIER se propose de faire un premier passage afin de s'assurer de conserver ce qui doit l'être. Une seconde étape consistera à regrouper et répertorier tous les documents disséminés dans les différentes armoires.

2) Définir une date de réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies :

Préparation des cadeaux et paniers de Noël

Le conseil décide tout d'abord d'annuler les festivités habituelles de fin d'année. Toutefois, nous poursuivons la remise de chèques cadeaux d'un montant de 30 € pour les enfants jusqu'à 11 ans, et de paniers gourmands pour les aînés à partir de 70 ans. La distribution se fera à domicile.

Les décisions étant prises en séance, il n'est pas besoin de réunir la commission.

Le maire communiquera à Mme CHALLET les listes de personnes concernées ainsi que les bons de commande associés. Il fera également une communication à tous les habitants avec affichage à la Mairie.

3) Définir une date de réunion de la Commission Finances :

Analyse du réalisé 2020

Préparation du budget primitif 2021

Après débat, il est convenu d'organiser une réunion préparatoire au début du mois de décembre, et de finaliser le budget en janvier 2021 après avoir un état précis du réalisé 2020.

---

**Divers : Travaux dans la commune**

---

En dehors des projets d'aménagement/embellissement que nous avons déjà identifiés, voici des suggestions/propositions de résidents. Certaines propositions se recourent.

Demandes de Mme Rigaudière :

- Entretien (lasurage ou vernissage selon le besoin) des trois portes de la maison commune (entrée vers les appartements et les deux portes de la mairie),
- Rénovation ou remplacement de la porte d'entrée du lavoir, protection du bassin par une barrière ou grille même si actuellement le niveau d'eau est très bas voire pas d'eau.
- Démoussage de la toiture de la source "Marguerite" très moussue qui a été si bien restaurée il y a peu de temps, donc son entretien régulier,
- Peinture en vert foncé par exemple (comme c'était à l'origine) des 3 ou 4 anciennes pompes à eau puisque les bacs vont être décapés.
- Entretien de l'espace commun devant chez M. Barrallon qui actuellement sert souvent de parking. Il a été durant longtemps un espace de verdure fleuri, le retour à cet usage serait dans le droit fil des tendances écologiques actuelles.
- Les espaces fleuris sont rarement arrosés lorsque c'est autorisé, donnant aux quelques plantes actuelles un triste aspect. Des bonnes volontés régulières pourraient-elles s'en charger ?
- Il serait aussi important que les engins agricoles avec lames coupantes (par exemple socs de charrue) ou non, soient vraiment inaccessibles de la route, que leurs propriétaires les entourent de barrières de sécurité par exemple ou les rentrent dans un abri fermé. Il y a des enfants dans le village, un accident grave peut être vite arrivé.

Demande de Mme OGET (les 3 cours) :



Trouver un moyen de ralentir les véhicules sur la départementale (dans les deux sens).

C'est un sujet plus vaste encore puisque qu'il faut également ralentir à l'intérieur du village.

S'agissant d'une route départementale, nous demanderons conseil au Département pour étudier les aménagements possibles.

Sélection et priorisation des travaux, répartition dans les différentes commissions.

Mr AUBERT prend en charge la liste des travaux envisagés afin de les prioriser et obtenir des devis pour l'exercice budgétaire 2021.

oOo